

Le 19 décembre 2024

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Une assemblée spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, jeudi, le 19 décembre 2024 à 19h10.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers : Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn, et Robert Young, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Nicole Blinn, directrice générale, est aussi présente.

ABSENCE

Aucune

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par courrier électronique le 16 décembre 2024, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

Les membres du conseil présents consignent au procès-verbal que l'avis de convocation incluant l'ordre du jour leur a dûment été notifié tel que requis par la loi.

24-12-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun(e) citoyen présent

24-12-18

PRABAM - RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENTÉRINANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipalité et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Les membres du conseil entérinent et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale;
- La Municipalité a pris connaissance du [Guide du PRABAM](#) et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

- La firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour effectuer le rapport PRABAM.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire